

**Séance du 5 juin 2025**

Membres en exercice :	<b>15</b>
Présents : .....	10
Votants : .....	12
Pour : .....	12
Contre : .....	0
Abstention : .....	0

---- L'an deux mille vingt-cinq  
le **5 juin 2025** à 18 heures 15  
le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est  
réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil sous la présidence de  
Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 26 mai 2025

**DCM N° 26/2025**

9.1

Membres présents :

MMes & MM. **AVINENS René, ROBERT Frédéric, TURCAN Nicole, DELMAERE Christian, CHAILLAN André, LATIL Yves, DANEL Mauricette, LERDA Serge, WALCZAK Franck, WEBER Hélène**

3 absents excusés :, **ARMINGOL Elisabeth, SECHEPINE Elisabeth, MACCARIO Fabrice,**

2 absents: **ISNARD Wilfried, MARTINELLI Nicolas**

2 pouvoirs : **ARMINGOL Elisabeth à TURCAN Nicole, MACCARIO Fabrice à ROBERT Frédéric**

Secrétaire de séance : **ROBERT Frédéric**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025

Reçu en préfecture le 16/06/2025

Publié le

ID : 004-210400131-20250605-2025DCM26-DE

**OBJET : OPERATION « Gestion des chats errants »  
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA FONDATION 30 Millions d'amis**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération n°01/2024 et la signature de la convention avec la fondation 30 millions d'amis pour l'identification et la stérilisation des chats errants sur la commune afin d'éviter leurs proliférations.

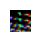

Pour rappel, la Fondation s'engage à régler la moitié des frais de stérilisation et d'identification par puce électronique des chats libres à hauteur des montants maximums suivants :

- 100 € pour les femelles
- 80 € pour les mâles
- exceptionnellement 120 € pour les femelles gestantes.

L'autre moitié des frais de stérilisation et d'identification par puce électronique sera à la charge de la mairie. La Fondation 30 Millions d'Amis ne prend en charge que les soins liés à la stérilisation et l'identification.

Grâce à cette convention, nous avons stérilisé une quinzaine de chat entre 2024 et 2025. Aujourd'hui, les crédits sont à 0. Il y a lieu de renouveler cette convention car il reste encore des chats errants et non stérilisés sur la commune.

--- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

-  **DECIDE** de renouveler l'opération de gestion des chats errants
-  **AUTORISE** le maire à :
  - ❖ Réaliser auprès de la population un recensement des animaux errants à opérer
  - ❖ Signer le questionnaire de 30 millions d'amis sur lequel une estimation sera portée
  - ❖ Signer la convention avec la Fondation 30 millions d'amis et tous documents s'y rapportant
  - ❖ Verser une participation de 45 €, par chat estimé, à la Fondation.

---- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus

POUR EXTRAIT CONFORME,  
Le maire,

René AVINENS



Le secrétaire de séance,

Frédéric ROBERT

